

Arrêté n° DS 16-01-2019-02 portant délégation de signature
M. Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services
M^{me} Catherine MACHARD, Directrice des affaires financières
M^{me} Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Vice-présidente Relations internationales
Services centraux
Ordres de mission

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté de nomination en date du 17 mai 2018 de Monsieur Gilles MIRAMBEAU en qualité de Directeur général des services, à compter du 15 mai 2018 ;
- Vu l'arrêté de nomination en date du 21 juillet 2003 de Madame Catherine MACHARD en qualité de Directrice des affaires financières, à compter du 1^{er} septembre 2003 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 27 mai 2016 portant élection de Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE en qualité de Vice-présidente en charge des Relations internationales ;

Arrête

Article 1 : Ordres de mission du Président et des Vice-présidents

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université :

- Les ordres de mission des personnels enseignants-chercheurs et BIATSS, du Président et des Vice-présidents, sur le territoire métropolitain et à l'étranger ;

Article 2 : Ordres de mission sur le territoire métropolitain

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Catherine MACHARD, Directrice des affaires financières, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université :

- Les ordres de mission des personnels enseignants-chercheurs et BIATSS sur le territoire métropolitain exclusivement, à l'exception du Président et des Vice-présidents ;

Article 3 : Ordres de mission à l'étranger

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Vice-présidente en charge des Relations internationales, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université :

- Les ordres de mission des personnels enseignants-chercheurs et BIATSS à l'étranger exclusivement, à l'exception du Président et des Vice-présidents ;

Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au Recteur-Chancelier et entre en vigueur au lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 31 janvier 2019
Les délégués,

Gilles MIRAMBEAU

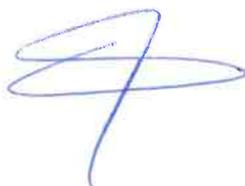


Fait à Poitiers le 16 janvier 2019
Le Président de l'Université

Yves JEAN



Catherine MACHARD



Christine FERNANDEZ-MALOIGNE



UNIVERSITE DE POITIERS

08. FEV. 2019

Direction des affaires juridiques

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.